

## FICHE DE POSTE STAGIAIRE

### I – Contenu du poste

Le Comité Interministériel d'Audit des Programmes ( CIAP) est un organisme créé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Il a pour mission d'organiser l'audit des programmes, projets et rapports annuels de performances qui constituent le nouveau cadre de structuration donné par la loi au budget de l'Etat.

Au titre de son 3<sup>ème</sup> cycle annuel d'audits, qui démarrera en septembre 2005, le CIAP va procéder à l'audit de l'analyse des coûts proposée par les ministères dans leurs projets annuels de performances joints au PLF 2006, conformément à l'article 27 de la LOLF : il s'agira d'auditer les méthodes et les processus d'analyse des coûts mis en œuvre par chaque ministère.

Les missions d'audit, qui couvriront l'intégralité du budget général, seront menées simultanément par douze équipes composées de deux auditeurs chacune ( les auditeurs étant des membres des services d'inspection représentés au comité).

Ces équipes travailleront dans le cadre d'un calendrier très précis et sur la base d'un guide méthodologique d'audit rédigé par le comité.

Chaque mission se conclura par un rapport d'audit qui sera adressé au ministère concerné à titre contradictoire.

Le CIAP délibèrera le 13 janvier 2006 sur chacun des douze rapports, au vu des recommandations proposées par les équipes et des réponses apportées par les ministères.

Dans la mesure où l'analyse des coûts requiert une approche non biaisée et homogène pour garantir sa fiabilité et sa lisibilité pour le Parlement, une synthèse des principaux constats et des recommandations formulés dans chacun des rapports d'audit est nécessaire.

C'est cette mission de synthèse des douze rapports d'audit, qui se traduira par un rapport spécifique soumis à la délibération du comité, qui serait confiée à un stagiaire.

Pour mener à bien cette mission, il serait souhaitable que le stagiaire soit présent :

- le 19 septembre après-midi à la séance de lancement des audits qui réunira les 24 auditeurs et les membres du CIAP
- le 19 octobre toute la journée à la réunion d'échange entre le comité et les membres des équipes d'audit ( point sur l'état d'avancement de leurs travaux, échange sur les problèmes éventuellement rencontrés, mutualisation..).

Pour tirer profit de la réunion d'octobre, essentielle à la préparation du rapport de synthèse, le stagiaire devra auparavant avoir assimilé les données de la réforme budgétaire, la problématique de l'analyse des coûts et le guide méthodologique y afférent.

L'essentiel du travail à fournir se situera au mois de décembre ( lorsque les rapports d'audit auront été déposés : analyse des rapports, travail de synthèse) et tout début janvier ( la rédaction du rapport devant être achevée à la fin de la première semaine ).

Le CIAP délibèrera le 13 janvier : il restera ensuite à finaliser le rapport au vu des observations et propositions de corrections qu'il aura demandées.

### II- Date du stage

Compte tenu de ce qui précède, le stage devrait commencer début octobre et s'achèverait fin janvier.

### III- Profil souhaité

- Sinon une connaissance de la réforme budgétaire introduite par la LOLF, au minimum un intérêt pour les finances publiques et le budget de l'Etat
- Des qualités rédactionnelles sont indispensables, de même qu'un esprit de synthèse et une appétence pour la rédaction de rapport.